

## Thème : Les nullités en matière pénale

**Date :** Vendredi 3 juin 2022 de 14h à 17h

**Lieu :** La Roche sur Yon

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

### Objectifs :

- *Acquérir les bases techniques permettant de repérer et de soulever les nullités*
- *Elaborer une stratégie de défense*
- *Appréhender la gestion de l'urgence*
- *Intégrer l'actualité législative et jurisprudentielle de la matière*

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

- **Typologie des nullités**
- **Voies procédurales**
- **La stratégie de l'avocat en matière de nullités et la gestion de l'urgence**
- **Les voies de recours**

➤ **Moyens pédagogiques :** Présentation orale sur la base d'un support, échanges avec les participants, étude de dossiers, cas pratiques.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Julien WATTEBLED, Procureur de la République de Niort, Magistrat enseignant associé à l'Ecole Nationale de la Magistrature et ancien conseiller pénitentiaire de Christiane Taubira, garde des Sceaux.

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.